

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 85402420.5

(51) Int. Cl.⁴: **A 43 B 21/42**

(22) Date de dépôt: 05.12.85

(30) Priorité: 10.12.84 FR 8418805

(43) Date de publication de la demande:
02.07.86 Bulletin 86/27

(84) Etats contractants désignés:
DE GB IT NL

(71) Demandeur: **MANOEL BOUCHET, Société Anonyme**
Les Lauchères
F-21550 Ladoix-Serrigny(FR)

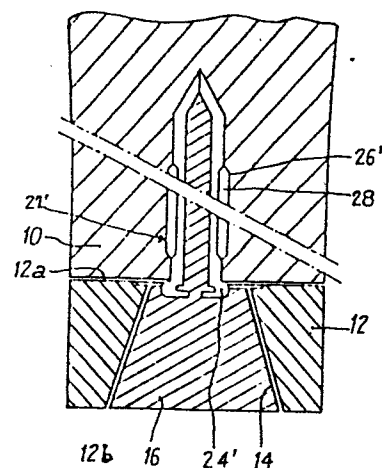
(72) Inventeur: **Bouchet, Manoel**
Le Poll
F-21200 Montagny-les-Beaune(FR)

(74) Mandataire: **Cuer, André**
CABINET CUER 30, rue de Léningrad
F-75008 Paris(FR)

(54) **Elément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure.**

(57) Selon des perfectionnements apportés au système de protection de talon dit "bon-bout", l'élément selon l'invention comporte deux parties encliquetables (14, 16) de forme tronconique, la tête ouverte en forme de crochet (24') d'une goupille (22') à corps creux et munie de cannelures (28) servant de support et liaison avec la partie interne surmoulée (16). Ainsi l'organe de fixation (22') dans le talon (10) de chaussure est fermement maintenu en place et sa tête noyée (24') ne peut se trouver en contact avec le sol.

FIG. 3



La présente invention a trait au domaine de la cordonnerie, et plus particulièrement à un nouvel élément de protection anti-usure et anti-dérapant fixé à l'extrémité du talon d'une chaussure, en particulier d'une chaussure de femme à talon mince.

5 On connaît déjà dans le domaine plusieurs types de tels éléments, souvent désignés par le terme "Bonbout" (marque déposée). Ces éléments sont communément destinés principalement à donner au talon un caractère anti-dérapant, ainsi qu'à substituer, à une usure directe du talon provoquée lors de la marche, une usure de cet élément, qui peut être
10 facilement remplacé. Le type le plus connu consiste en un simple bloc de matière plastique synthétique de résistance à l'usure et à la déformation appropriée, qui est fixé à l'extrémité du talon d'une chaussure à l'aide d'un simple clou de cordonnier qui le traverse et qui est enfoncé dans ladite extrémité. Pour éviter que la tête du clou ne frotte sur le
15 sol au cours de la marche, on sait prévoir dans le bloc un renforcement approprié destiné à recevoir ladite tête, afin qu'elle ne puisse venir en contact avec le sol. Cependant, dès qu'une certaine usure de l'élément a eu lieu, on conçoit que la tête du clou vient affleurer à la surface inférieure de celui-ci, pour ainsi désavantageusement détériorer
20 le sol et/ou engendrer des bruits intempestifs.

Pour pallier cet inconvénient, on a prévu de noyer la tête du clou à l'intérieur de l'élément de protection. Une telle solution conduit cependant à un autre désavantage. En effet, du fait de la souplesse inhérente du matériau de l'élément, on comprend que sa fixation à l'extrémité
25 du talon à l'aide d'un marteau n'amène pas l'assemblage parfaitement rigide qui est souhaité, et il est fréquent que ce type d'élément soit à remplacer bien avant que son degré d'usure ne l'impose, par exemple à cause d'une séparation de l'assemblage prématurée due à un défaut de démarche, un choc accidentel, etc...

30 Enfin l'on constate souvent en particulier avec les talons étroits (talons "aiguille" ou autres), que l'élément de protection, après un certain temps d'utilisation, peut tourner librement par rapport au talon, ce qui est bien entendu désavantageux tant du point de vue de la stabilité de la chaussure que du point de vue esthétique. La solution à
35 ce problème consistant à fixer l'élément à l'aide d'une pluralité de clous n'est pas toujours possible, en particulier du fait de l'étroitesse susmentionnée du talon.

0186566

Par ailleurs un inconvénient connu de tous les éléments connus à ce jour réside dans le fait que leur centrage à l'extrémité du talon est souvent délicat et imprécis.

La présente invention a pour objet de pallier les inconvénients de l'art antérieur et de proposer un nouvel élément d'usure et de protection de talon de chaussure dont la fixation présente une bonne robustesse à l'usage, tout en étant tout à fait simple à réaliser.

A cet effet, la présente invention propose un élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure caractérisé en ce qu'il comprend : une première partie extérieure dans laquelle est formée une ouverture traversante dont la surface de la section transversale croît d'une surface de contact avec le talon vers une surface d'extrémité libre ; une seconde partie intérieure emboîtable dans ladite ouverture ; et un organe de liaison entre ladite seconde partie et le talon, dont la tête est noyée en haut de la partie intérieure alors que le corps est enfoncé dans le talon de chaussure.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée suivante de formes de réalisations préférées de celle-ci, données à titre d'exemples et faites en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

La figure 1 est une élévation en coupe d'un élément de protection pour talon selon l'invention ;

La figure 2 est une vue de dessous en coupe selon la ligne II-II de la figure 1 ; et :

La figure 3 représente une variante de réalisation de l'organe de liaison.

On a représenté sur la figure 1 l'extrémité inférieure d'un talon 10 de chaussure. Selon l'invention, un élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour l'extrémité inférieure de ce talon 10 comprend une première partie extérieure 12, en un matériau relativement résistant, tel qu'un métal ou une matière plastique de dureté appropriée, sous forme d'un bloc présentant une face supérieure 12a et une face inférieure 12b parallèles, et un profil extérieur 12c (figure 2) d'une forme adaptée à la forme extérieure du talon 10. Entre les faces 12a et 12b de la partie 12 s'étend une ouverture traversante 14 sensiblement tronconique, dont la section transversale se rétrécit vers la face supérieure 12a. L'élément de protection comprend en outre une seconde partie intérieure

16 de forme tronconique, dont la forme et les dimensions correspondent sensiblement à celles de l'ouverture 14 et qui est reçue à l'intérieur de ladite ouverture 14. De préférence les parties 12 et 16 sont formées de la même matière plastique, afin que l'usure de la surface de l'élément en contact avec le sol soit uniforme. Comme le montre la figure 2, les parties 12 et 16 sont rendues solidaires en rotation, lors de leur assemblage, par une pluralité de nervures ou de stries triangulaires complémentaires 18, 20 prévues respectivement sur les faces en contact mutuel des parties 12 et 16.

Selon un premier mode de réalisation, illustré sur la figure 1, l'organe de liaison avec le talon 10 est constitué par un clou ou pointe de fixation 22 solidaire de la partie intérieure 16. A cet égard, le clou 22 possède une tête 24 qui est noyée dans la région supérieure (la plus étroite) de la partie 16. La tige 26 du clou débord verticalement au dessus de ladite partie 16, et présente à sa surface une pluralité de cannelures longitudinales 28, à des fins expliquées plus loin.

De manière appropriée, l'ensemble solidaire constitué de la partie 16 et du clou 22 sera réalisée en surmoulant ladite partie 16 sur la tête 24 du clou.

Le montage de l'élément de protection anti-usure et anti-dérapant tel que décrit ci-dessus peut se faire en plaçant tout d'abord la partie extérieure 12 à l'extrémité du talon 10 de manière à ce qu'elle s'étende dans le prolongement de ladite extrémité, puis en clouant la partie intérieure 16 en l'insérant dans l'ouverture 14, la tige 26 du clou 22 étant simultanément chassée dans le talon 10, jusqu'à ce que les faces inférieures des parties 12, 16 s'étendent sensiblement dans le même plan.

On comprend que la partie extérieure 12 est ainsi fermement immobilisée, grâce à la fois à la forme tronconique des surfaces coopérantes des parties 12, 16 et aux stries complémentaires 18, 20 que portent ces surfaces. Les cannelures 28 du clou 22 empêchent, quant à elles, toute rotation indésirable des parties 12, 16 rendues solidaires.

Conformément à l'intéressante variante illustrée sur la figure 3, l'organe de liaison est ici par une sorte de goupille tubulaire 22' dont la tête 24' a une forme de crochet dont les lèvres sont rabattues vers l'intérieur et qui laisse ainsi libre un espace creux au sein du corps 26' de cette goupille. En utilisant une matière plastique injectée pour la réalisation de la partie 16 on peut alors surmouler cette partie avec la tête 24' de la goupille et laisser passer la matière plastique dans l'espace creux. Comme dans le cas précité du clou, le corps 26' de la goupille présente avantageusement une pluralité de cannelures longitudinales 28 qui

permettent d'éviter toute rotation de la goupille lorsqu'elle est emmanchée à force au sein du talon 10 de chaussure.

5 On notera que la conception de l'élément de l'invention permet un centrage tout à fait aisé et précis de l'élément à l'extrémité du talon grâce à la présente de la partie extérieure 12 qui tient lieu de guide lors de la fixation.

10 Les avantages apportés par le clou 22 de la figure 1 sont encore renforcés lorsque ce dernier est remplacé par la goupille 22' selon la variante de la figure 3. En particulier, on peut lier de façon plus homogène la goupille et la partie 16 surmoulée, ce qui permet d'augmenter la résistance à l'arrachement de l'élément de protection par rapport au talon de la chaussure. Par ailleurs, grâce aux lèvres rabattues vers l'intérieur de la tête 24' de la goupille, la résistance au pivotement de cette dernière dans la partie 16 est accrue. Enfin, du fait de ces améliorations
15 apportées par la goupille, il est possible de réduire les dimensions de l'ouverture 14 et de la partie intérieure associée 16, ce qui présente un avantage pour les talons de chaussure de femme de très petite surface portante au sol.

20 Bien entendu, la présente invention n'est aucunement limitée aux formes de réalisations décrites ci-dessus, mais elle inclut toute variante ou modification que pourra y apporter l'homme de métier. En particulier, les surfaces coopérantes tronconiques des parties 12, 16 pourront être remplacées par des surfaces à gradins s'élargissant vers l'extrémité libre de l'élément. En outre les stries 18, 20 pourront être remplacées
25 par toute autre forme de coopération à rainures et nervures, clavettes, etc... Enfin les matériaux choisis pour les parties 12 et 16 seront choisis de manière à être appropriés à la fonction souhaitée.

REVENDICATIONS

1. Elément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure caractérisé en ce qu'il comprend : une première partie extérieure (12) dans laquelle est formée une ouverture traversante (14) dont la surface de section transversale augmente depuis la surface de contact avec le talon (10) jusqu'à la surface d'extrémité libre ; puis une seconde partie intérieure (16) emboitable dans ladite ouverture ; et un organe de liaison entre ladite seconde partie et le talon dont la tête est noyée en haut de la partie intérieure (16) alors que le corps est enfoncé dans le talon de chaussure.

2. Elément selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'ouverture (14) et la seconde partie (16) sont de forme sensiblement tronconique.

3. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que la surface intérieure de l'ouverture (14) et la surface extérieure de la partie intérieure (16) comportent des noyaux mâle-femelle complémentaires.

4. Elément selon la revendication 3, caractérisé en ce que les noyaux mâle-femelle consistent en des nervures (18, 20) de section triangulaire.

5. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la seconde partie intérieure (16), en matière plastique, est réalisée par surmoulage autour de la tête dudit organe de liaison.

6. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que l'organe de liaison est constitué par un clou (22) dont la tête (24) sert de support à la partie intérieure surmoulée (16) et dont la tige (26), enfoncée dans le talon (10) de chaussure, comporte des cannelures longitudinales (28).

7. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'organe de liaison est constitué par une goupille (22') dont la tête (24') ouverte en forme de crochet sert de support à la partie intérieure surmoulée (16) et dont le corps (26'), enfoncé dans le talon (10) de chaussure, comporte des cannelures longitudinales (28).

Fig:1

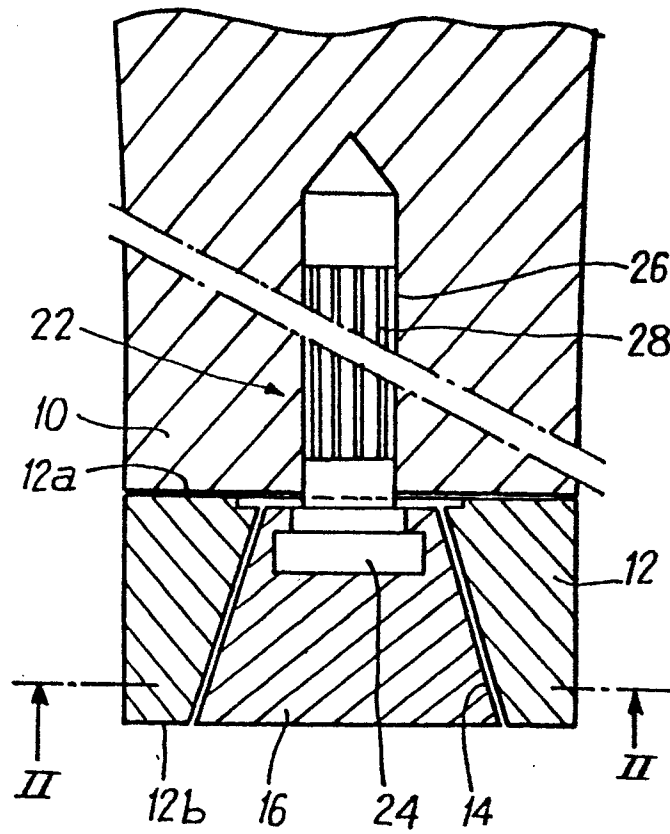


Fig:2

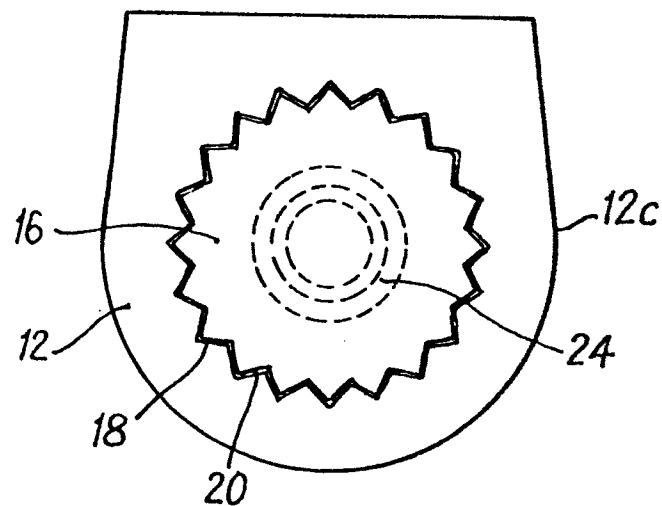
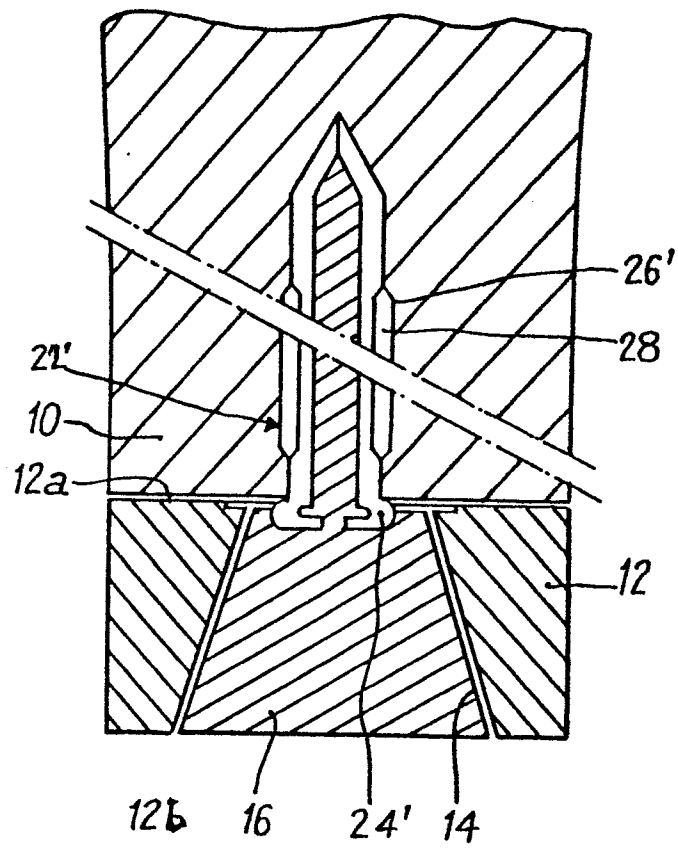


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0186566

Numero de la demande

EP 85 40 2420

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	DE-U-1 875 429 (H. NEGENBORG) * Page 3, lignes 9-17; figure 1 *	1-7	A 43 B 21/42
Y	--- US-A-3 186 112 (A.F. BALL) * Colonne 2, lignes 2-37; figures 1,2 *	1-7	
Y	--- FR-A-1 304 663 (S. GAPS) * Page 1, colonne de gauche, quatrième paragraphe; figures 4,5 *	1-7	
A	--- FR-A-2 474 286 (MAUNOIR) * Revendication 1; figure 1 *	6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 43 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17-03-1986	Examineur MALIC K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	